

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 30 (1993)  
**Heft:** 1151

**Artikel:** Assurance-chômage : le professeur et le sommelier  
**Autor:** Kappeler, Beat  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1011840>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ASSURANCE-CHÔMAGE

# Le professeur et le sommelier

**BEAT KAPPELER**

journaliste indépendant

Ce texte a fait l'objet du bloc-notes économique du 2 décembre sur la Première de la Radio romande.

Le travail de garçon de café ou de serveuse serait-il le plus bas de l'échelle sociale ? A entendre les commentateurs de la révision proposée de la loi sur l'assurance-chômage, on pourrait le croire.

Presque tous ces commentateurs critiquent le nouveau principe d'assignation au travail prévu dans la révision de l'assurance-chômage en démontrant qu'en dernier ressort cette définition-là pourrait amener les chômeurs à travailler dans un restaurant. Et les jugements de valeur découlant de ce constat me choquent.

En Suisse, après quarante années de haute conjoncture, en partie grâce à l'embauche de 800 000 étrangers, voilà que les emplois occupés par ces derniers ne conviennent plus aux Suisses... On les montre du doigt comme les activités les plus dévalorisantes de la vie économique. Au statut de serveur on apparaît volontiers les activités de la construction, du travailleur agricole et de la femme de ménage. Régulièrement, dans les discussions autour de la mobilité professionnelle — une mobilité souhaitable ou non pour les chômeurs — ces références reviennent.

Pour moi, cette attitude est celle d'un peuple nanti qui ne sait plus d'où vient son confort, et qui a oublié que ces professions impliquent des connaissances, des relations de travail intéressantes, et qu'elles sont parfois la base de carrières qui

peuvent mener loin.

Une telle attitude tendrait à indiquer que les Suisses voyagent les yeux fermés. Car partout en Allemagne, les serveurs et serveuses de restaurant sont en majorité allemands. Ils sont danois au Danemark, italiens en Italie, français en France. A Vienne, ils sont bien sûr autrichiens, et ils sont une institution. Ce ne sont ni des travailleurs décus, ni des incultes.

Sans me prononcer sur la révision de la loi sur le chômage et le bien-fondé de l'idée visant à rendre obligatoire l'acceptation d'un travail différent du métier qu'on a appris, je conclus à l'existence d'une société suisse corporatiste, une société qui a une vision manichéenne de la valeur des différentes professions et des personnes qui les occupent. Un changement d'activité est interprété comme un malheur, une carrière non linéaire comme une déviation définitive. Pire : ce sentiment est partagé aussi bien par les salariés que par les employeurs. C'est pourquoi celui qui doit s'aventurer dans un changement de carrière se croit dévalorisé, et que le patron qui devrait embaucher un travailleur présentant un parcours professionnel inhabituel se crispe lui aussi.

Pauvre pays, car si ce genre de mentalité perdure, il sera un jour vraiment pauvre... pauvre et sclérosé ! ■

## ÉNERGIE

## A la poursuite des coûts externes

(jd) Les énergies renouvelables et les nouvelles techniques d'économie ont peine à s'imposer sur le marché. Une fois surmontée la crainte de la nouveauté, reste le handicap du coût. En effet, les énergies fossiles et l'électricité du réseau continuent d'être accessibles à des prix défiant toute concurrence : au cours des dix dernières années, le prix du mazout a baissé de 51% en termes réels, celui du gaz de 24%; même l'électricité est 7% moins chère qu'en 1983.

Il en irait tout autrement si les énergies bon marché devaient couvrir leurs coûts externes, c'est-à-dire les coûts engendrés par les dommages qu'elles provoquent à la santé, aux bâtiments, aux forêts, à l'agriculture notamment, et qui ne sont pas supportés par les usagers. Ainsi en Suisse les coûts externes du seul chauffage sont estimés entre 6 et 10 milliards de francs par an par le bureau Infras. Le calcul de ces coûts se heurte à des problèmes méthodologiques difficiles, mais il donne néanmoins un ordre de grandeur qui devrait conduire à un report prudent sur les prix des agents énergétiques en cause : +240% au mini-

mum pour le prix du mazout, +70% pour celui du gaz.

**Coûts externes du chauffage en Suisse**

	mio Fr./an
Dégâts matériels	450–830
Santé	400–1850
Forêts	550–1420
Agriculture	65–140
Transport du mazout	5–30
Effet de serre	
– prévention	5000–8000
– thérapie	1700–40 000

## Des économies volontaires

En 1988, huit puis quinze des plus importants consommateurs privés d'énergie de la ville de Zurich ont décidé de stabiliser leurs besoins en électricité d'ici 1995 et de limiter à 5% la croissance de leur demande de chaleur jusqu'à la fin du siècle. Pour ce qui est de l'électricité, le but est aujourd'hui déjà atteint, ce qui laisse entrevoir une baisse réelle de leur consommation pour 1995. Les entreprises précisent que ce résultat ne doit rien à la situation économique morose. ■